

Présentation de la structure

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Rhône Métropole est une association loi 1901 chargée de missions de service public, issue de la loi sur l'architecture du 3 Janvier 1977. Elle est présidée par un élu local et remplit quatre missions :

- Information et sensibilisation du public ;
- Conseils aux particuliers qui construisent pour eux-mêmes sans prendre d'architecte (en deçà du seuil de 170m² de surface de plancher) ;
- Conseils aux collectivités, administrations ou leurs établissements pour tout projet d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement ;
- Formation des professionnels de l'acte de construire et activités pédagogiques vis-à-vis des établissements scolaires.

Financement de la structure

Le budget du CAUE est assuré par une partie de la part départementale de la taxe d'aménagement votée par le Conseil Départemental ; viennent en complément les contributions des conventions de mission d'accompagnement conclus avec les collectivités et les cotisations des adhérents.

Ce que fait la structure dans le champ du bâtiment public

Le CAUE prodigue conseils et accompagnement des maîtres d'ouvrages publics pour leurs projets de bâtiments depuis l'idée initiale du projet jusqu'au choix d'un architecte. Le CAUE ne réalise pas de conseil en énergie mais il intègre les problématiques énergétiques dans les projets qu'il accompagne. Les conseils peuvent porter sur :

- l'implantation de bâtiments ou extension de bâtiments existants : école, services (salle polyvalente, sports-loisirs, culture, sanitaire et social...), mairie ;
- l'opportunité et la faisabilité d'une opération ;
- la pré-programmation architecturale, urbaine et paysagère de bâtiment : expression des besoins, analyse des lieux, définition de l'opération de construction, réhabilitation, extension, objectifs et intentions de la maîtrise d'ouvrage ;
- l'accompagnement architectural pour des bâtiments existants : lecture architecturale de bâtiments, possibilités d'évolution des usages en vue d'une valorisation, aide à envisager des questions techniques, orientation vers les partenaires qualifiés ;
- l'attribution de marchés d'architecture : aider à organiser une consultation d'architectes (concours, MAPA avec ou sans remise de prestations), aider à lire et comprendre un projet architectural, urbain ou paysager dans le cadre de jurys ou commissions.

Ce que ne fait pas la structure

Le CAUE n'exerce pas de maîtrise d'œuvre architecturale, urbaine ou paysagère. Il ne réalise pas de diagnostics techniques ni de programmes techniques détaillés, ni le chiffrage des intentions de projets et les tâches administratives de conduite d'opération et recherche de subventions et financements.

Ressources à destination des collectivités

Le CAUE met à disposition des collectivités et des professionnels un centre de documentation qui comporte ouvrages, revues, audiovisuels, dossiers thématiques sur l'architecture, les bâtiments et les territoires. Ce centre est ouvert sur rendez-vous de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Le catalogue est accessible en ligne sur le [site internet](#) rubrique Ressources.

Une lettre d'information trimestrielle, version numérique, «6 Bis» consacre des sujets à l'actualité des collectivités, tel le choix d'architectes pour la conception de bâtiments publics et la livraison de nouveaux bâtiments publics.

L'Observatoire CAUE donne accès à une base de données nationale régulièrement actualisée sur une sélection d'opérations choisies pour leurs qualité de conception, caractère innovant ou valeurs d'usages.

Actions sur le patrimoine bâti des collectivités

	Action	Critères d'éligibilité	Démarches administratives	Coût
Lecture architecturale urbaine et paysagère de bâtiments existants ou à créer	Etude de faisabilité pour implantation de bâtiments	Aucun	Protocole de mission d'accompagnement	Coût de journée d'étude CAUE
	Pré-programmation architecturale de bâtiments	Aucun	Protocole de mission d'accompagnement	Coût de journée d'étude CAUE
	Accompagnement architectural sur bâtiments existants	Aucun	Avis simple ou protocole de mission d'accompagnement	Gratuité ou coût de journée d'étude CAUE
Concours d'architecture ou procédures adaptées pour choix d'un architecte	Aide au choix d'architectes	Aucun	Avis	Indemnisation participation à commissions ou jurys

Références de missions de bâtiments livrés



Pré-programmation du centre multiaccueil petite enfance aux Chères (2004, MO Communauté de communes Monts d'Or Azergues, architectes : Kaa, Boris Roueff)



Pré-programmation du gymnase à Saint Marcel l'Eclairé (2002, MO Commune de Saint Marcel l'Eclairé, architectes Jean François Meunier, Dominique Delaire)



Pré-programmation de l'école communale à Montrottier (2007, MO Commune de Montrottier, architecte : Tekhné)



Pré-programmation de la salle des fêtes Capella à Lancié (2010, MO Commune de Lancié, architectes : Archipel, Iyad Cheaib)



Pré-programmation du groupe scolaire de Meys (2011, MO Commune de Meys, architecte : Damien Gallet)

Adresse et Coordonnées

Correspondance : Monsieur le Président du CAUE Rhône Métropole
6 bis quai Saint Vincent
69283 Lyon cedex 01
Tél. : 0472 07 44 55 - Fax : 04 72 07 44 59

Un architecte-conseiller par secteur géographique est le correspondant des communes ou communautés de communes sur le département du Rhône ou la Métropole de Lyon.

